



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vendredi 21 août 2015

## Décisions du Comité Directeur de la LNR du 21 août 2015

Le Comité Directeur de la LNR s'est réuni ce jour en urgence pour examiner les conséquences de l'ordonnance de référé rendue le 20 août 2015 par le Tribunal administratif de Versailles qui a rejeté la requête du club de Lille dirigée contre la décision de refus de son engagement en PRO D2 pour la saison 2015/2016.

Prenant acte de l'ordonnance du Tribunal, le Comité Directeur a prononcé, conformément aux Règlements de la LNR, le repêchage en PRO D2 pour la saison 2015/2016 de l'US Dax, qui s'est classée 15<sup>ème</sup> à l'issue du championnat en 2014/2015.

Par ailleurs, le Comité Directeur a décidé :

- de confirmer le report des matches de l'US Dax comptant pour les deux premières journées de PRO D2 prononcé par le Bureau de la LNR le 12 août dernier au vu du caractère exceptionnel de la situation.

Ces deux matches auront lieu aux dates suivantes :

- Perpignan / Dax, comptant pour la 1<sup>ère</sup> journée, aura lieu le samedi 19 septembre (coup d'envoi à 15h00)
- Dax / Tarbes, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée, aura lieu le week-end des 26/27 septembre (le jour et l'horaire de coup d'envoi seront communiqués ultérieurement)
- d'ouvrir une période débutant le 21 août 2015 et s'achevant le 31 août 2015 pendant laquelle l'US Dax peut adresser à la LNR pour homologation les contrats professionnels et espoirs ainsi que les conventions de formation des joueurs de son effectif, sans que le club ne soit donc tenu au respect de la période officielle des mutations ;
- d'ouvrir, conformément à ce que prévoient les Règlements de la LNR dans une telle situation, une période débutant le 21 août 2015 et s'achevant le 21 septembre 2015, pendant laquelle les joueurs qui s'étaient engagés sous contrat professionnel avec le club de Lille et quitteraient ce club, pourront conclure un contrat dans un club professionnel sans être considérés ni comme joker, ni comme joueur supplémentaire.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRE  
MAJEUR

PARTENAIRES OFFICIELS